

COMMUNE D'ALLEVARD

(ISERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

SEANCE DU 22 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 20h sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Lucie BIDOLI, Yannick BOVICS, Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Andrée JAN, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Sophie BATTARD, Jean-Luc MOLLARD, Carin THEYS, Fabienne LEBE, Christine PALMERO

Pouvoirs : Aadel BEN MOHAMED, pouvoir à Junior BATTARD
Valentin MAZET-ROUX, pouvoir à Georges ZANARDI
Patrick MOLLARD, pouvoir à Martine KOHLY
Béatrice BON, pouvoir à Françoise TRABUT
Ludovic BRISE, pouvoir à Sidney REBBOAH
Nathalie HAILLEZ, pouvoir à Rachel SAUREL

DELIBERATION N° 35/2023 – TARIF SEJOUR CENTRE DE VACANCES VILLE DE MONTREUIL AU COLLET

Madame Lucie BIDOLI, Adjointe au Maire en charge des Affaires Scolaires, de l'Enfance et de la Jeunesse, explique au Conseil Municipal qu'une réflexion a été menée pour développer un partenariat entre l'Accueil de Loisirs de la Ville d'Allevard-les-Bains et le Centre de Vacances de la ville de Montreuil au Collet.

Pour l'été 2023, ce partenariat se concrétise par un projet de séjour mutualisé d'une semaine au centre de vacances de Montreuil la semaine du 17 juillet (5 jours et 4 nuitées) pour 16 enfants allevardins de 9-11 ans et 2 accompagnateurs.

Le coût du séjour comprenant l'encadrement, le transport, l'hébergement en pension complète, le prêt de matériel, 2 activités payantes (VTT et Tyrolienne) s'élève au total à 7000 euros TTC.

La proposition de tarifs ci-dessous a été établie sur le principe d'une participation des familles en fonction de leur quotient couvrant 50% de ces frais.

Une labellisation « VACAF » sera demandée afin que les familles au quotient inférieur à 600 puissent bénéficier de bonnes vacances de la CAF.

Ce projet a été présenté en commission Scolaire-Enfance-Jeunesse du 20 mars 2023 et du 12 mai 2023

Il est donc proposé de fixer une tarification spécifique pour cette offre de séjour comme suit :

Tranche de quotient	de 0 à 300	de 300,01 à 600	de 600,01 à 900	de 900,01 à 1200	de 1200,01 à 1500	1500,01 et plus
Tarifs séjour	20€/jour	25€/jour	30€/jour	40€/jour	50€/jour	60€/jour
Accueil de Loisirs	100€/séjour	125€/séjour	150€/séjour	200€/séjour	250€/séjour	300€/séjour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE l'organisation d'un séjour mutualisé en partenariat avec le centre de vacances de la ville de Montreuil au Collet**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.**
- **APPROUVE les tarifs applicables, à compter du 10 juillet 2023, à l'offre de séjour proposé dans le cadre de l'accueil de loisirs tels que proposés ci-dessus.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sidney REBBOAH

